



Et si nous donnions un petit coup de propre à notre cimetière !

Une administrée a suggéré de mettre en place une opération « nettoyage du cimetière » par des bénévoles.

Nous vous proposons de nous retrouver deux matinées, afin d'améliorer l'aspect de cet endroit tellement important pour notre village.

Ces opérations se dérouleront les samedis 21 et 28 octobre prochain de 10h à 12h environ.

Merci de venir avec votre petit matériel de jardinage, pelle et gants de jardin. Les sacs pour récupérer les mauvaises herbes et autres détritrus seront fournis sur place.

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

A l'issue de cette activité, un pot de l'amitié réunira les participants à la salle des mariages de la mairie.

« Nous comptons sur vous ! »

Frac le 21/10/2023 à 15 heures

Arpentez les rues d'Allonville munis de votre matériel pour dessiner « sur nature » cette charmante ville de la métropole amiénoise.

Urban sketchers est une communauté mondiale de dessinateurs et de dessinatrices qui se consacre à la pratique du dessin sur place. Ils partagent un amour pour les lieux où ils vivent et voyagent. Rejoignez cette communauté de partage et d'échange autour du dessin !

Rendez-vous à la mairie d'Allonville, munissez-vous de votre matériel de dessin

Gratuit et ouvert à toutes et tous

La balade sera suivie d'un goûter



Collectes décalées en novembre 2023

Pas de collecte le mercredi 1er novembre 2023, jour férié.

En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées.

Pour Allonville, la collecte du vendredi 3 novembre sera réalisée le samedi 4 novembre.

Cérémonie du 11 Novembre

Nous vous donnons rendez-vous à 10h30 au monument aux morts pour la cérémonie commémorative de l'armistice de la 1ère guerre mondiale. Ce moment de recueillement et d'hommage aux soldats morts pour la France sera suivi du verre de l'amitié organisé à la salle des mariages.



Titres d'identité



Tout savoir sur les titres d'identité

Votre titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) a expiré et vous devez le renouveler ? Vous avez une première demande de titre d'identité ? Voici ce qu'il faut savoir :

La commune d'Allonville n'est pas équipée d'un dispositif de recueil, nous ne pouvons donc pas traiter vos demandes. Il faudra vous rapprocher d'une mairie d'Amiens.

Pour gagner du temps dans l'instruction de vos démarches de renouvellement ou de 1ère demande, nous vous conseillons d'établir votre pré-demande en ligne via l'adresse suivante : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Avant d'établir votre pré-demande en ligne, nous vous invitons à consulter le site : <https://www.service-public.fr> (fiches pratiques par thèmes/papiers-citoyenneté-élections). En fonction de votre situation, vous pourrez prendre connaissance des documents dont vous aurez besoin pour la constitution de votre dossier.

Une fois votre pré-demande enregistrée, vous pourrez prendre rendez-vous pour la suite de vos démarches sur la plateforme : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Si vous rencontrez des difficultés avec l'outil informatique, l'établissement «France Service» d'Amiens Nord, vous accueille et vous accompagne dans vos démarches administratives, sans rendez-vous.

Coordonnées :

L'ATRIUM 39, avenue de la Paix 80080 Amiens
franceservicesamiensnord@amiens-metropole.com, 03 22 66 10 28.

Horaires d'ouverture sans rdv :

Lundi : de 13h30 à 17h00

Mardi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Durée de validité de la carte d'identité :

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance
- La carte était **encore valide le 1er janvier 2014**

Pour voyager à l'étranger, vous devez vérifier sur le site Conseils aux voyageurs (rubrique Entrée/Séjour) quel est le document d'identité exigé par le pays où vous vous rendez.

Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser.

Si vous n'avez pas de passeport, et que vous vous rendez dans un pays qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif du voyage à venir.

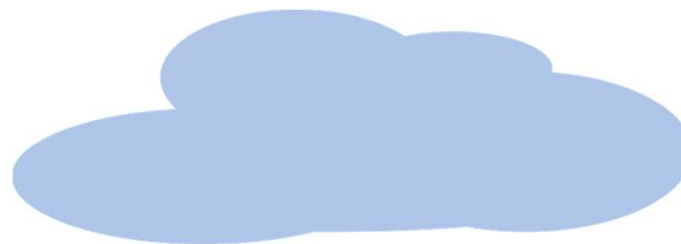
Si le pays accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration, vous pouvez présenter une fiche d'information traduite aux autorités étrangères.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,
gagnez du temps en remplissant **la pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur ants.gouv.fr



Voirie - Rappel

Un arrêté relatif à l'entretien des trottoirs a été pris en date du 18 janvier 2023.

Chaque riverain est désormais responsable de l'entretien de sa partie de trottoir pour ce qui est du dégagement des caniveaux et du dégagement en cas de neige ou de verglas.

Cet arrêté est consultable en mairie (affichage sur la porte vitrée).